

Corps retrouvé calciné à Clermont-le-Fort : trois suspects dont le tireur en prison



Publié le 25/05/2021 -- La Dépêche du Midi

La voiture de Tony retrouvée calcinée. DDM

L'essentiel - Après la découverte du corps calciné à Clermont-le-Fort le 18 avril, l'enquête s'est accélérée la semaine dernière. Trois jeunes hommes ont été mis en examen et incarcérés samedi et dimanche.

Depuis une semaine, l'enquête autour du meurtre de Tony, 31 ans, dont le corps a été retrouvé calciné dans une voiture abandonnée dans un champ à Clermont-le-Fort a progressé. Quatre personnes ont été mises en examen dans ce dossier en ce week-end de Pentecôte. Le profil des suspects se précise.

Les faits

Tony, 31 ans, que ses clients connaissaient sous le nom d'Enzo avait rendez-vous le dimanche 18 avril en fin d'après-midi dans le cœur de Toulouse, rue des 7 Troubadours entre Jean-Jaures et Gabriel Peri. Les investigations ont permis de retrouver des images de vidéoprotection où on le voit monter dans la Peugeot 307. Une lutte se serait alors engagée dans la voiture. Un échange de coups puis le coup de feu est parti alors que la voiture roulait déjà et se trouvait encore au cœur de Toulouse.


Les recherches parmi les images de vidéoprotection de la ville ont apporté beaucoup d'éléments aux enquêteurs.

La destruction de la voiture

La voiture a été retrouvée en feu dans un chemin boueux à Clermont-le-Fort le dimanche 18 avril vers 20 heures. Comment le trio et le cadavre sont arrivés dans cette commune du Muretain, au sud de Toulouse ? L'un d'eux aurait connu ce coin. Cela reste à préciser. En tout cas le conducteur se serait embourbé dans le chemin et les trois hommes ont décidé de mettre le feu au véhicule avec de l'essence. Un jerrican se trouvait-il déjà dans l'habitacle avant le crime ? Il semble que oui.

La piste du grand banditisme

L'identification de la victime, Tony père de deux filles, âgé de 31 ans, a orienté les premières investigations des gendarmes dans le milieu du trafic de stupéfiants. Avec l'hypothèse qu'il



avait été victime de concurrents soit pour des soucis de dette soit pour des questions de prise de marché. Les gendarmes ont eu la surprise de découvrir un trafic plutôt établi et ils ont trouvé plusieurs logements, avec des stupéfiants mais également un terminal de paiement par carte bancaire avec un compte ouvert en Angleterre. Le business de Tony, auprès d'une clientèle aisée, semblait très bien fonctionner et pouvait, logiquement, attirer l'intérêt de concurrents.

Une voiture même pas volée

Sur les images de vidéosurveillance, les enquêteurs ont facilement relevé la plaque d'immatriculation de la voiture utilisée dans le centre de Toulouse et retrouvée en flammes à Clermont-le-Fort. Une voiture volée ? Forcément. En fait, même pas ! Son propriétaire officiel, et conducteur lors de l'enlèvement-exécution a été interpellé mardi 18 mai comme l'a révélé mercredi La Dépêche du Midi. En garde à vue, il n'a pas résisté longtemps aux questions.

Dès jeudi, nouvelle vague d'arrestations : le tireur, deux frères, mais également un individu qui le dimanche 18 avril est parti récupérer le trio qui marchait dans la campagne pour s'éloigner de la voiture en feu. Le « récupérateur » du trio a été mis en examen notamment pour "non-dénonciation de crime" et placé sous contrôle judiciaire ce samedi 22 mai.

Il reste donc un suspect, le frère qui n'a pour l'instant pas été présenté au juge d'instruction. Il sera, peut-être, convoqué plus tard.

Quel mobile ?

L'instruction doit permettre d'éclairer la réalité des intentions des trois garçons, âgés de 18, 20 et 21 ans. Dans cette affaire, ils ont été mis en examen samedi et dimanche pour « assassinat en bande organisée » et incarcérés. Ils connaissaient la victime à qui ils avaient déjà acheté des stupéfiants. Voulaient-ils obtenir un remboursement après une livraison de mauvaise qualité ? Possible. C'est une des explications fournies par les mis en cause. Le litige porterait sur quelques centaines d'euros.

Quels profils ?

Les enquêteurs, comme le parquet, pensaient trouver « les tueurs » dans le milieu des voyous. Les suspects sont en réalité des jeunes garçons plutôt bien élevés, soit étudiant, soit qui vivent de petits boulots, et sans aucun antécédent judiciaire. Des profils qui rappellent les auteurs d'un autre crime sordide, les étudiants en mathématiques, qui ont tué Eva Bourseau en août 2015. Avec, encore, la drogue, au cœur du dossier.

Quelle suite ?

L'instruction judiciaire confiée aux juges Marion Bireau et Fabrice Rives commence à peine. Elle a été ouverte « au plus large » avec des mises en examen pour « assassinat en bande organisée » dont les avocats de la défense estiment « qu'elles ne résistent pas à une étude sérieuse des éléments du dossier ». Me Julie Racoupeau, avocate de l'homme qui aurait reconnu avoir tiré mais qui contesterait la volonté de tuer, Me Pierre Le Bonjour, avocat du chauffeur de la voiture et Me Pierre Dunac avocat du troisième garçon mis en cause



contesteront sans nul doute cette qualification passible d'une condamnation à la réclusion criminelle à perpétuité. « Il n'y a dans ce dossier ni séquestration, ni préméditation et pas davantage d'intention d'ôter la vie d'un homme. Juste des vies de gosses désormais brisés », estime Me Pierre Dunac qui à propos de son client parle « d'un gamin sans histoire que l'insouciance de ses 20 ans a conduit sur les chemins chaotiques et risqués du commerce de cannabis »

Jean Cohadon et A.M.